


<b>Soutien Scolaire</b>	
<b>Prestation</b>	Soutien Scolaire
<b>Catégorie de bénéficiaires</b>	Titulaires, Stagiaires, Contractuels ayant plus de 6 mois de présence sans interruption, Retraités, Agents bénéficiant d'un contrat aidé ayant travaillé plus de 6 mois dans l'établissement et en activité au moment de la demande.
<b>Conditions d'octroi et montant</b>	Forfait annuel de 205€ par famille pour les enfants poursuivant des études dans l'enseignement primaire et secondaire. Facture réglée directement par le CGOSH Prestation servie trimestriellement sur une durée de 9 mois (d'octobre à juin).
<b>Pièces à fournir</b>	Dossier dûment rempli Attestation de l'organisme précisant le nombre d'heures de cours et la somme à payer. Extrait d'actes de naissance lors de la constitution du premier dossier dans le cas où les enfants ne portent pas le nom du demandeur. Copie du livret de famille certifiée conforme par le correspondant. Les justificatifs fournis doivent être uniquement des originaux. Dernière fiche de salaire